



Breuillet

RECU le

29 JAN. 2015

Monsieur Jean-Pierre MOULIN
Président de l'Association
Essonne Nature Environnement
14 rue de la Terrasse
91360 EPINAY SUR ORGE

BORDEREAU D'ENVOI

N°/Réf : CT / CT – DD-023-2015

Breuillet, le 16 Janvier 2015.

Affaire suivie par : Les Services Techniques - Mme Claire TARABELLI

Ligne directe : 01.69.94.60.22

Adresse électronique : claire.tarabelli@ville-breuillet.fr

Objet : Charte de partenariat entre la commune de Breuillet et les associations membres de la Commission extra-municipale du Développement durable.

DESIGNATION DES PIECES

Monsieur,

Suite à la cérémonie des Vœux du Maire de BREUILLET qui s'est tenue le 23 janvier 2015, j'ai le plaisir de vous transmettre dument signée de tous :

- La Charte de partenariat entre la commune de Breuillet et les associations membres de la Commission extra-municipale du Développement durable.
- Par :
- Le Maire de BREUILLET, M. Bernard SPROTTI,
 - Le Président de l'Association de l'Epinoche du Val d'Orge, M. Armand CHARBONNIER,
 - Le Président de l'Association CPN / LPO VAL D'ORGE, M. Philippe PEROU,
 - Le Président de l'Association BREUILLET Nature, M. Emmanuel DESERT,
 - Le Président du Conseil Syndical de Port Sud, M. Philippe MORGANT,
 - Le Président de l'Association Syndicale Libre des Terres Solles, M. Bernard MAHE,
 - Le Président de l'Association des Amis de la Tuilerie, M. Rodolphe MARION,
 - La Présidente de l'Association des habitants du Hameau de la Badaudière, Mme Andrée MOULLIER,
 - La Présidente de l'Association Ile de France Environnement, Mme Dominique DUVAL,
 - Le Président de l'Association Essonne Nature Environnement, M. Jean-Pierre MOULIN.

Vous souhaitant une bonne réception de ce document,
Et restant à votre disposition pour tous compléments d'informations

Cordiales salutations.

Les Services Techniques,

Claire TARABELLI



CPN/LPO Val d'Orge

**CHARTRE DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNE DE BREUILLET
ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA COMMISSION
EXTRA-MUNICIPALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Entre les soussignés :

La **COMMUNE DE BREUILLET**, représentée par son Maire, Monsieur **Bernard SPROTTI**,

Et

L'Association **ÉPINOCHES DU VAL D'ORGE (EVO)** représentée par son Président, Monsieur **Armand CHARBONNIER**,

L'Association **CPN / LPO VAL D'ORGE**, représentée par son Président, Monsieur **Philippe PEROU**,

L'Association **BREUILLET NATURE (BN)**, représentée par son Président, Monsieur **Emmanuel DESERT**,

Le **CONSEIL SYNDICAL DE PORT SUD**, représenté par son Président, Monsieur **Philippe MORGANT**,

L'**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL) DES TERRES SOLLES**, représentée par son Président, Monsieur **Bernard MAHE**,

L'**ASSOCIATION DES AMIS DE LA TUILERIE**, représentée par son Président, Monsieur **Rodolphe MARION**,

L'**ASSOCIATION DES HABITANTS DU HAMEAU DE LA BADAUDIÈRE**, représentée par sa Présidente, Madame **Andrée MOULLIER**.

Considérant que l'amélioration durable de notre environnement et de notre « vivre ensemble » repose sur la capacité de fédérer les énergies et les bonnes volontés à l'échelon de notre commune,

Considérant l'intérêt de créer les conditions de dialogue et de rechercher les moyens d'atteindre les objectifs arrêtés ci-dessous,

Considérant qu'un bilan annuel des actions engagées dans le respect de ces orientations sera présenté à la commission extra-municipale du développement durable,

Ceci exposé, il est convenu de mettre en œuvre la réalisation des projets ci-dessous figurant en grande partie dans l'Agenda 21 de Breuillet à poursuivre et à compléter.

I. Le cadre de vie embelli et la santé des habitants préservée



- 1. Un urbanisme respectueux des terres agricoles et de la biodiversité et favorisant la reconquête de l'espace agricole déprécié.**
- 2. Une restauration municipale intégrant des produits locaux.**
- 3. Des espaces publics entretenus sans phytosanitaire.**
- 4. Un plan municipal d'efficacité énergétique et de réduction carbone.**
- 5. Une gestion de l'eau, des rivières et des déchets économe dans le respect des principes du développement durable.**
- 6. La préservation et la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau.**
- 7. La préservation de l'identité et du patrimoine des quartiers et des hameaux.**

II. Une intercommunalité au service du développement durable



1. Participation à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) par la C.C.A. et la révision des documents traitant du territoire.
2. Un Développement prioritaire de l'économie sociale et des actions de solidarité (l'épicerie solidaire par exemple), plaçant l'être humain au centre de l'économie.
3. Un développement de l'économie circulaire fondé sur le partage des ressources entre acteurs économiques et le recyclage des déchets en produits.
4. Une mutualisation des moyens au service de la baisse de la fiscalité locale.
5. Des chartes des zones d'activités reposant sur les principes de l'éco-aménagement.

III. Une démocratie exemplaire







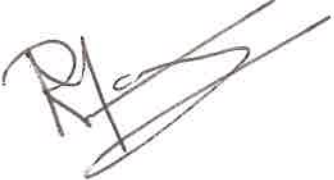
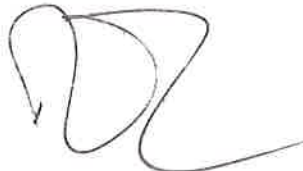


1. Une charte éthique des élus.
2. Une commission des services publics locaux ouverte aux associations.
3. Un groupe de travail économique, social et de veille environnementale à l'échelon intercommunal.
4. Une participation à la gestion locale ouverte à toutes les générations.
5. Une présentation annuelle à la population des orientations budgétaires de la commune et des intercommunalités.

FAIT en 8 exemplaires.

Fait à BREUILLET, le VINGT-TROIS JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

SIGNATAIRES

<p>Le Maire de BREUILLET</p>  <p>Bernard SPROTTI</p>	<p>Le Président de l'Association de l'EPINOCHÉ DU VAL D'ORGE</p>  <p>Armand CHARBONNIER</p>
<p>Le Président de l'Association CPN / LPO VAL D'ORGE</p>  <p>Philippe PEROU</p>	<p>Le Président de l'Association BREUILLET NATURE</p>  <p>Emmanuel DESERT</p>
<p>Le Président du Conseil Syndical de PORT SUD</p>  <p>Philippe MORGANT</p>	<p>Le Président de l'Association Syndicale Libre des TERRES SOLLES</p>  <p>Bernard MAHE</p>
<p>Le Président de l'Association LES AMIS DE LA TUILERIE</p>  <p>Rodolphe MARION</p>	<p>La Président de l'Association des HABITANTS DU HAMEAU DE LA BADAUDIÈRE</p>  <p>Andrée MOULLIER</p>

En qualité de membres associés :

 <p>Dominique DUVAL, Présidente de l'association Ile de France Environnement</p> 	 <p>Jean Pierre MOULIN , Président de l'association Essonne Nature Environnement</p> 
--	---